



## On m'accuse de vice caché 4 mois après une vente de voiture

Par **jeremy37**, le **24/07/2010** à **19:20**

Bonjour,

Voici mon histoire:

J'ai acquis un véhicule en Juillet 2009 (Mercedes Classe C) que j'ai revendu en Avril 2010. C'était un très bon véhicule, toujours entretenu chez le concessionnaire (carnet d'entretien, factures à l'appui) et avec lequel je n'ai eu aucun problème.

Après avoir emmené mon véhicule chez le concessionnaire pour l'entretien annuel et avoir effectué le contrôle technique( qui s'est avéré vierge), j'ai mis mon véhicule en vente.

Un monsieur m'a contacté et est venu voir le véhicule avec un ami à lui, mécanicien je précise. Ils l'ont essayé, en roulant avec et en testant les options.

N'ayant constaté aucun défaut, il est revenu quelques jours plus tard avec une chèque de banque pour acheter le véhicule.

Jusque là, une vente parfaite!

Mais voilà que aujourd'hui (Juillet 2010), il me contacte pour m'annoncer que le compresseur de climatisation est en panne et qu'il doit le changer pour un montant de 1400€.

Il me réclame alors de l'argent( 400€) sous peine de m'attaquer pour vice caché.

Je me suis alors rendu chez le concessionnaire dans lequel l'entretien a été effectué, et d'après le mécanicien, le compresseur de climatisation était parfaitement en état lors de la révision. Il m'a même remis une feuille détaillant l'entretien de la voiture, pour preuve.

Il m'a de plus affirmé qu'il était impossible de déterminer depuis quand le compresseur de climatisation était en panne, il se peut donc que cela se soit produit après la vente.

Que puis-je faire? L'acheteur a t'il des chances contre moi sachant que je n'ai absolument rien à me reprocher??

Merci pour votre aide  
Cordialement

Par **jeetendra**, le **24/07/2010** à **19:35**

Bonjour, envoyez le ballader, il a essayé le véhicule, son ami mécanicien était là, la vente est parfaite, le problème de la clim (compresseur) n'est pas un vice caché, tenez bon, cordialement.

Par **jeremy37**, le **24/07/2010** à **19:52**

Bonjour et merci pour ce soutien.

J'ai bien essayé de l'envoyer ballader, il m'a contacté une première fois par téléphone en me laissant 24 Heures et maintenant il m'envoie un email (avec un langage type SMS) et me laisse de nouveau 24 heures.

Vous pensez donc que c'est du bleuf?

Merci

Cdt

Par **jeetendra**, le **25/07/2010** à **12:14**

Bonjour, par courrier recommandé avec accusé de réception, rappelez lui que la vente est ferme et définitive (article 1134 du Code Civil), que le contrôle technique est vierge, que le véhicule est bien entretenu (carnets d'entretien), qu'il l'a essayé avec son ami mécanicien avant de l'acheter, qu'il ne s'agit pas d'un véhicule neuf (vierge de tout défaut, d'usure, etc.), que le défaut, panne intervenu (compresseur) n'est pas de votre fait, et est certainement dû à l'usure, à l'usage, bon dimanche à vous.